



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs nationaux

Question écrite n° 11347

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessaire réforme des parcs naturels nationaux. Les parcs naturels nationaux sont des acteurs essentiels au développement local. Leur création s'est faite antérieurement aux réformes de décentralisation engagées en France à partir de 1982. Au moment où le Gouvernement s'apprête à lancer une grande réforme sur les institutions, il conviendrait d'adapter la législation concernant les parcs naturels nationaux notamment par : la création d'un conseil consultatif réel interlocuteur du conseil d'administration ; la modification de la composition du conseil d'administration, dans la recherche d'un meilleur équilibre entre la représentation locale et nationale et d'un meilleur débat sur les orientations budgétaires ; l'éclaircissement des rôles respectifs du préfet coordonnateur et celui de directeur de parc national, et la détermination précise de leur position hiérarchique respective. Corrélativement, il conviendrait aussi de clarifier la tutelle ministérielle sur l'établissement public et l'action du préfet coordonnateur. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux parcs nationaux. Les textes fondateurs des parcs nationaux sont antérieurs aux changements institutionnels liés à la décentralisation et les établissements publics chargés de cette politique de protection patrimoniale sont assez souvent confrontés à des difficultés de mise en oeuvre de leurs missions, dès lors qu'ils se situent sur des territoires où les activités humaines sont fortes, donc génératrices de conflits d'objectifs. Pour donner suite à la nécessité constatée de faire évoluer la politique de ces parcs, dépositaires d'enjeux de protection et de valorisation reconnus de tous, une mission parlementaire a été confiée en janvier 2003 par le Premier ministre à Jean-Pierre Giran, député du Var, pour analyser le contexte dans lequel les établissements chargés des parcs nationaux se situent aujourd'hui, rencontrer leurs partenaires locaux et établir des propositions visant à réaffirmer et préciser leur rôle et leur fonctionnement. M. Giran vient de remettre son rapport au Premier ministre. Les questions fondamentales relatives au champ de compétence du parc national, aux pouvoirs des diverses instances de l'établissement, à la représentation locale ou aux modes de recrutement des personnels y sont traitées et des propositions concrètes sont faites. Sur cette base, et après consultation de l'ensemble des partenaires concernés par l'évolution, la modernisation et la démocratisation des parcs nationaux, le Gouvernement se propose d'arbitrer sur ces sujets afin de donner très rapidement des suites législatives et réglementaires au rapport de M. Giran.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11347

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2003, page 655

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6494